

Taxe foncière, taxe d'habitation : La note risque d'être salée...



Elles arrivent dans les boîtes aux lettres, les taxes foncières et les taxes d'habitation... Et celles-ci pourraient réserver de (mauvaises) surprises à de nombreux usagers.

227.000 Réunionnais vont devoir s'acquitter de la taxe foncière et 150.000 personnes sont concernées par la taxe d'habitation. Et pour cette dernière, l'addition risque de mal passer puisque selon les estimations du syndicat "Solidaires Finances Publiques" (SFP), "20% des personnes assujetties à la taxe d'habitation vont voir leur taxe d'habitation augmentées. Et 10% d'entre-eux vont subir une augmentation de plus de 100 euros", assure Pascal Valiamin, secrétaire départemental de SFP.

Pourquoi une telle augmentation ? Notamment parce que "les personnes qui bénéficient du RSA Complément d'activité doivent s'acquitter d'une taxe d'habitation, car il est considéré comme un revenu et non plus comme une prestation sociale", ajoute-t-il.

Quant à la taxe foncière, s'il n'y aura pas d'augmentation générale des taux (même si cinq communes réunionnaises les ont augmentés), le plafonnement de la taxe foncière, la mesure qui remplace le bouclier fiscal, ne va pas profiter à beaucoup de Réunionnais, d'après le syndicat. "Aujourd'hui, 5.000 à 6.000 personnes qui bénéficiaient du bouclier fiscal ne vont pas bénéficier de la mesure qui la remplace", explique Pascal Valiamin. "Pour nous, c'est une mesure dommageable, car rien n'est fait pour ceux qui ont des petits revenus comme le Smic. Le plafonnement ne concerne que les minimas sociaux ou que si vous habitez seuls. C'est donc une mesure en trompe l'oeil".

Stress et frustration

Le syndicat regrette que la communication concernant ces mesures politiques, la mise en place du RSA, soit partisane. "On informe les usagers sur les avantages du RSA mais pas sur ses inconvénients. Du coup, de nombreuses personnes viennent nous voir aux centres d'impôts pour chercher des explications. Mais nous ne sommes pas calibrés pour recevoir autant d'usagers et donc du coup, on est parfois obligés de fermer nos locaux pendant une heure ou deux pour réguler le trafic. Cela crée de la frustration pour les usagers et du stress pour les employés" regrette pour sa part Stéphane Clain (SFP), qui dénonce une dégradation du service public en raison d'un sous-effectif chronique.

Les Réunionnais concernés ont jusqu'au 15 octobre pour payer leur taxe foncière et jusqu'au 15 novembre pour la taxe d'habitation. Un total à gagner pour le trésor public de 340 millions d'euros pour le premier impôt et de plus de 150 millions d'euros pour le second.